

# Les aides financières au collège

## La bourse

Aide financière attribuée aux élèves scolarisés en collège.  
Le montant de l'aide est fonction des plafonds de ressources et du nombre d'enfants à charge dans le foyer.

### Qui peut faire la demande ?

La personne qui assume la charge effective et permanente de l'élève.

### Quand et comment faire la demande ?

- **Lors de l'inscription de l'élève :** possibilité de donner son consentement à l'étude automatique du droit à la bourse dans la fiche d'inscription. L'intérêt : aucune démarche à réaliser à la rentrée scolaire ni les années scolaires suivantes.
- **Lors de la campagne de bourse de rentrée (septembre - octobre).** Si le consentement n'a pas été donné, il convient chaque année de déposer une demande de bourse soit sur le service en ligne bourse portail Scolarité-Services via son compte EduConnect soit via le formulaire papier demande de bourse.

### L'instruction de la demande ?

Faite par le collège en fonction des barèmes annuels.  
En cas de questions ou de difficultés rencontrées, prendre contact avec le service intendance du collège (01 39 21 00 39 ou [int.0781205l@ac-versailles.fr](mailto:int.0781205l@ac-versailles.fr))

## Les fonds sociaux

Aide financière destinée à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (cantine, voyages scolaires, frais de transport, fournitures scolaires...).

### Quand et comment faire la demande ?

- Tout au long de l'année en fonction des besoins.
- Les dossiers de demande d'aide sont disponibles auprès du service intendance du collège (01 39 21 00 39 ou [int.0781205l@ac-versailles.fr](mailto:int.0781205l@ac-versailles.fr)).

### L'instruction de la demande ?

Aide à caractère exceptionnel et non automatique.  
Aide attribuée par la commission d'aide sociale du collège compte tenu des crédits disponibles et des priorités définies.  
Instruction possible si dossier complet.

### L'assistante sociale du collège.

En cas de difficultés, les familles peuvent rencontrer l'assistante sociale du collège. Elle apporte écoute et soutien, et accompagne les élèves et leurs familles confrontés à des problématiques économiques, sociales ou éducatives, afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.  
Madame MORENCY est joignable au 06.14.80.47.35.